

Igloos et parcours extérieurs pour les veaux

Isabelle Morel et Andreas Gutzwiller,
Station de recherche Agroscope Lie-
befeld-Posieux ALP

De par leur immunité encore peu développée, les jeunes veaux sont particulièrement sensibles aux effets du milieu dans lequel ils se trouvent. Le mode de détention des veaux fait partie des principaux facteurs influençant leur état de santé. De plus, le regroupement de jeunes animaux destinés à l'engraissement de veaux ou de taurillons est très fréquemment à l'origine de maladies infectieuses. Les mesures préventives et/ou thérapeutiques qui doivent alors être mises en œuvre augmentent parfois notablement les coûts de production. Dans ce contexte, l'optimisation du mode de garde revêt une grande importance. Quoi de plus favorable que l'air extérieur pour éviter de trop grandes concentrations en germes nocifs ?

Différents aspects de la garde à l'extérieur seront donc abordés ici, comme :

1. Les igloos individuels dès la naissance
2. Les igloos collectifs
3. La garde à l'étable avec accès à un parcours extérieur

1. Les igloos individuels dès la naissance

Durant les deux premières semaines de leur vie, les veaux sont très sensibles aux diarrhées. Ils devraient donc être placés le plus tôt possible après la naissance dans un milieu peu contaminé par des germes. A cet effet, les igloos individuels sont une solution optimale pour des veaux nouveau-nés en bonne santé. Certaines règles doivent toutefois être respectées :

a) Protection contre le froid et la chaleur

- En hiver, attendre que le veau soit entièrement sec pour le mettre dans l'igloo
- Mettre suffisamment de litière sèche pour éviter les pertes de chaleur
- Orienter l'entrée de l'igloo dos aux intempéries
- En été, prévoir une protection en cas de rayonnement intense du soleil

b) Température de la buvée

Par basse température, veiller à maintenir une température suffisante de la buvée (env. 40°C) p.ex. avec un bain-marie.

c) Environnement propre

- Avant chaque nouvelle occupation, nettoyer l'igloo et l'emplacement et mettre de la litière propre

- Si le sol n'est pas en dur, changer l'igloo d'emplacement avant chaque nouvelle occupation
- Maintenir un espace d'un mètre au minimum entre chaque igloo

d) Respecter les prescriptions de la protection des animaux

La garde individuelle est autorisée également pour les veaux de plus de deux semaines, mais en igloo avec accès permanent à un parcours extérieur. Les igloos doivent être disposés de telle manière que les animaux puissent avoir un contact visuel avec leurs congénères. L'aire de repos pourvue de litière à l'intérieur de l'igloo doit avoir une surface de 1 m² au minimum pour les veaux jusqu'à 3 semaines et de 1.2 à 1.5 m² (en fonction de la taille et du poids) pour les veaux entre 3 semaines et 4 mois. L'igloo doit être suffisamment large pour permettre au veau de se retourner sans être gêné.

e) Contrôles de santé

Une observation particulièrement attentive des animaux est indispensable. Chez les veaux gardés dans les igloos, on ne remarque pas toujours les premiers symptômes d'une maladie. En hiver, les animaux affaiblis par une maladie doivent être protégés contre une hypothermie (étable chauffée, lampe à infrarouges ou couverture pour veaux). ▶

Détention en igloo : trucs et astuces

- L'igloo doit être bien aéré : régler les ouvertures à cet effet selon la saison (été : ouverture maximum = aération maximum).
- L'igloo doit se trouver sur un revêtement bien drainé.
- En hiver : plus de litière, la décomposition des matières organiques agit comme « chauffage au sol »
- En période de stress : affourager éventuellement 3 fois
- Le stress en période chaude (été) est plus grand que quand il fait froid.
- L'observation des animaux est aussi importante que si les veaux sont dans une étable.
- Le temps de travail peut être augmenté par le chemin plus long jusqu'à l'igloo. Mais cela peut être compensé par la meilleure santé des veaux.
- Bien nettoyer l'igloo après chaque « volée » de veaux, si possible le laisser vide quelques jours

I. Davet Burri

(Source : Elevage des veaux : présentation du service sanitaire bovin, des vétérinaires fribourgeois et de la vulgarisation agricole de Grangeneuve)

2. Les igloos collectifs

Sur le plan de la santé, les igloos individuels sont idéals, tout particulièrement pour les veaux nouveaux-nés. Cependant, les veaux gardés seuls ne peuvent pas développer leur comportement social. Pour offrir aux veaux un environnement social idéal, il est possible de les placer dans des igloos collectifs avec des congénères du même âge, une fois passée la phase critique de nouveau-né. La possibilité de jouer avec ses congénères constitue donc un avantage de la garde en groupe. Mais il faut savoir également que le risque de voir les veaux téter leurs congénères est accru, tout spécialement durant la période d'allaitement, c'est-à-dire jusqu'au sevrage.

3. Garde à l'étable avec accès à un parcours extérieur

Le programme éthologique SRPA

Le programme de garde des animaux « Sorties Régulières en Plein Air » SRPA a été introduit en 1999 par le Département fédéral de l'économie, dans le but d'améliorer le bien-être et la santé des animaux. Des contributions sont allouées par la Confédération aux exploitations qui participent à ce programme. Les conditions de participation spécifiques aux veaux ainsi que le montant des contributions sont présentés ci-après.

Exigences en matière de parcours pour les veaux

En partant du principe qu'il s'agit d'un système de stabulation libre avec parcours accessible en permanence :

	Surface en m ² par veau	
	Veaux de moins de 4 mois	Veaux de plus de 4 mois, jusqu'à 300 kg
Surface totale (intérieure et extérieure)	3.5	4.5
Surface non couverte (minimum)	1.0	1.3

Modalités d'obtention et montant des contributions (uniquement SRPA)

Montant par veau (effectif moyen selon données BDTA)

(31 août : délai d'inscription aux programmes éthologiques pour l'année suivante) :

Veau de moins de 4 mois	CHF 18.00
Veau de 4 mois à 1 an	CHF 54.00

L'aménagement du parcours

- Ouverture entre l'étable et le parcours protégée par des lamelles coupe-vent en plastique
- Si possible orienté au sud
- Surface en dur ; recouvrir de litière (copeaux de bois) en hiver pour diminuer les risques de dérapage
- Les eaux usées provenant du parcours devraient être évacuées dans la fosse à lisier. Une légère pente vers la fosse à lisier ou vers une rigole facilite l'écoulement et le nettoyage. Prévoir un accès aisé en vue du nettoyage
- Barrières en métal zingué (veaux à l'engrais). Eviter les parties saillantes en raison des risques de blessures
- La surface du parcours est définie en fonction de la surface totale nécessaire de 3.5 m² par veau de moins de 4 mois prescrite dans l'ordonnance SRPA. Si, par exemple, la surface à l'étable est de 1.5 m² par animal, le parcours doit offrir au minimum 2 m² par veau, dont 1 m² par veau au minimum ne doit pas être couvert.

Avantages et inconvénients du parcours

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la pression infectieuse - Meilleur climat d'étable - Image plus favorable de l'exploitation - Meilleures performances en hiver - Contribution SRPA (en cas de respect des prescriptions) 	<ul style="list-style-type: none"> - Investissement de départ - Davantage de travail - Moins bonnes performances en été

Expériences réalisées avec l'accès au parcours extérieur

L'effet du mode de garde sur les paramètres de performance et sur la santé du veau peut varier en fonction de différents facteurs sur lesquels l'engraisneur n'a que peu ou pas d'influence. Parmi ceux-ci :

- l'origine des veaux achetés
- leur état d'immunité (dépendant entre autres de quand et combien de colostrum ils ont reçu après la naissance)
- la virulence des germes qu'ils amènent dans l'exploitation
- la saison
- les conditions météorologiques
- la qualité des fourrages disponibles (foin, ensilage de maïs...)

Veaux d'élevage

Plus la pression infectieuse est forte, plus l'influence de ce système est favorable. On peut donc recommander le mode de garde SRPA pour les exploitations dont les veaux d'élevage souffrent fréquemment de maladies respiratoires.

L'affouragement d'un foin de bonne qualité dans le parcours incite les veaux à mieux profiter de la totalité de l'espace mis à leur disposition. Deux conditions pour que le travail supplémentaire lié au parcours vaille la peine : une bonne qualité de foin et des conditions météorologiques pas trop extrêmes au niveau des précipitations et de l'humidité. En

revanche, pour les exploitations qui ne sont pas ou peu confrontés à des problèmes de maladies respiratoires, le choix de mettre en place le système SRPA dépendra des avantages et des inconvénients que chacun peut trouver en fonction de son exploitation.

Veaux à l'engrais

En hiver, les veaux qui ont accès à un parcours extérieur consomment davantage ; ils ont un meilleur accroissement, ce qui réduit la durée d'engraissement. L'indice de consommation n'est pas influencé, mais le résultat économique est plus favo-

nable. En revanche, en été, avec la chaleur, les résultats de performance sont inversés. La mise en place d'un parcours dépendra donc essentiellement du mode d'engraissement pratiqué dans l'exploitation (périodiquement ou en continu).

But de la détention des veaux d'élevage :

Avoir des veaux sains et qui croissent : le veau doit devenir un ruminant le plus rapidement possible.

Permettre aux veaux de se développer en minimisant les coûts :

- pertes minimum (< 5 %)
- coûts de vétérinaire bas par une bonne prévention et observation

I. Davet Burri

(Source : Elevage des veaux : présentation du service sanitaire bovin, des vétérinaires fribourgeois et de la vulgarisation agricole de Grangeneuve)



Les contacts sociaux entre les veaux sont très importants.



Les igloos sont disposés à un endroit protégé du vent.



De l'eau, du foin de très bonne qualité et un peu de concentrés à disposition des veaux

(Photos : I. Davet Burri)